

N/REF : 9/12/2024 12H08 C:000053 I:02642
V/REF : AC/C07860
V/Email reçu le Lundi 09/12/2024 a 12H08

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BLS
IMMEUBLE : LES BLASONS -BLS
10, BD DE LA TOUR AUVERGNE
.
35000 RENNES

Rennes, le 11 Février 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 10 AUVERGNE - M. LAURET 06 03 41 67 80
MOTIF : REMPLACEMENT JOINT PIPE WC (ENTARTRE)
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 13/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE WC
DÉPOSE JOINT DE PIPE DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE JOINT DE PIPE 12/17
REPOSE DU WC
RACCORDEMENT ALIMENTATION ET ÉVACUATION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE 5010086

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS065-Rempl.joint a	levre sur pipe WC	1	35,02
				35,02
		TOTAL H.T.		35,02
		T.V.A. a 10,00%		3,50
		TOTAL T.T.C.En EURO		38,52

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.